



Parcours de contrôle pour taximètres

Ordonnance du DFJP sur les taximètres
du 5 novembre 2013 (RS 941.210.6)

Neuchâtel - Vue-des-Alpes

ANK - 01.09.2018 **13a**

A Départ:
Valangin
Parking du Château

Coordonnées
47.01460 / 6.90590

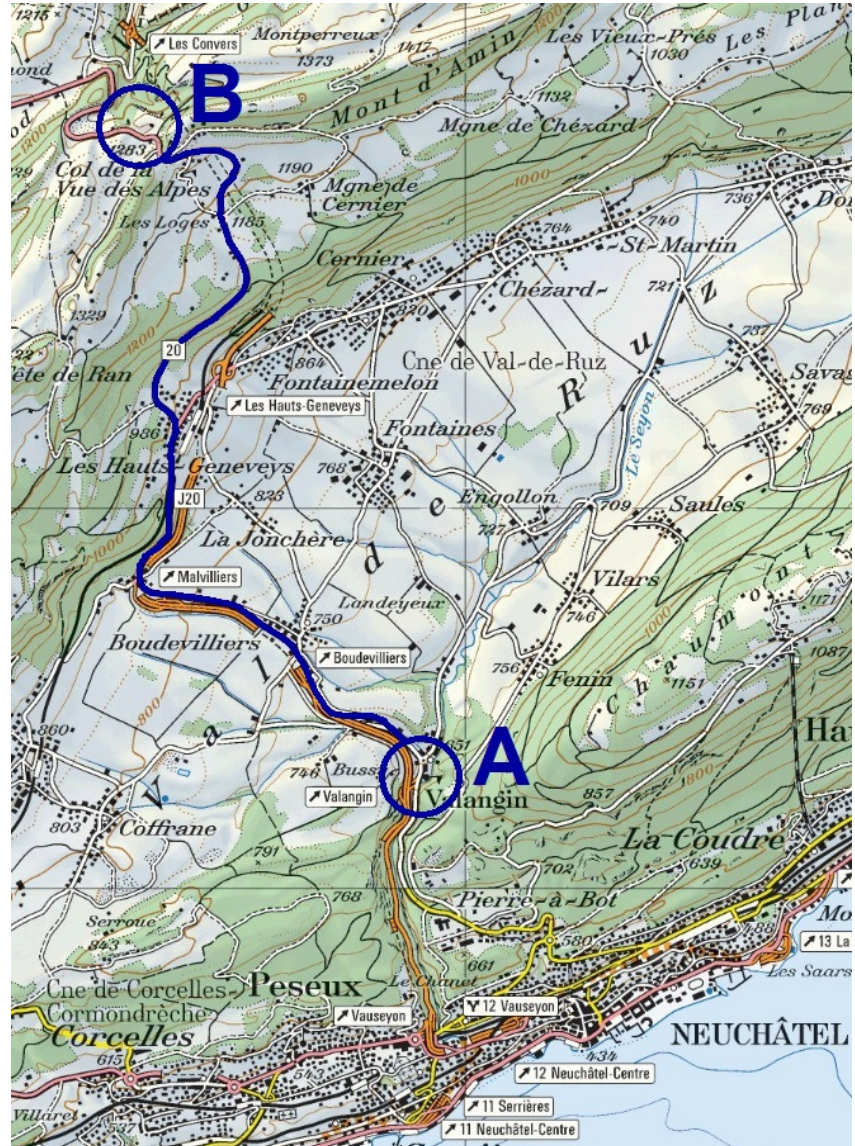
B Arrivée:
Vue-des-Alpes
Grand parking

parking 500 m derrière le col
(direction la Chaux-de-Fond) à
droite

Coordonnées
47.07537 / 6.86605

Description du parcours:

Traverser Valangin, route cantonale; prendre brièvement l'auto-
route vers le nord sur 300 m et
sortir à Boudevilliers; continuer
direction de la Vue-des-Alpes,
passer le col et s'arrêter sur la
place de parc après le col, à la
hauteur de la barrière.



Instructions et détails sur les points
de départ et d'arrivée voir au verso

Cartes:
swisstopo - map.geo.admin.ch

Résolution du taximètre

0,1 km (100 m)

Longueur du parcours de contrôle (km)

10,57

Affichage min. sur le taximètre (- 2%)

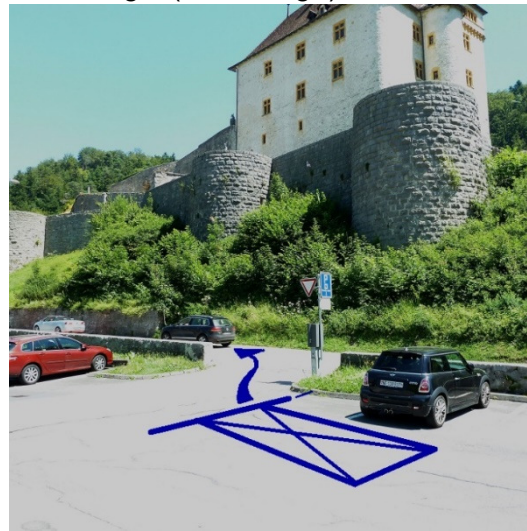
10,4

Affichage max. sur le taximètre (+2%)

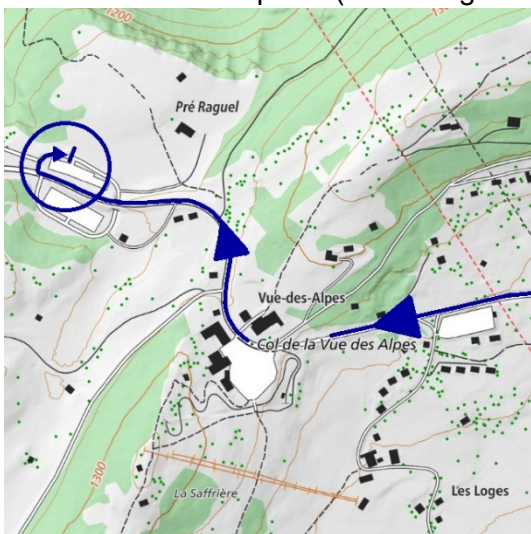
10,8

Si la distance lue sur le taximètre après le parcours de A vers B ne se trouve pas entre 10,4 km et 10,8 km, le taximètre doit être étalonné par une station de montage.

Point de départ Valangin, parking sous le Château de Valangin (voir l'image)



Point d'arrivée Entrée du parking 500 m derrière le col de la Vue-des-Alpes, à la hauteur de la barrière d'entrée de la place (voir l'image ci-dessous)



Instruction pour l'utilisation de cette documentation de parcours de contrôle

Le kilométrage doit être affiché par le taximètre avec une précision minimale de 0.1 km.

1. Se rendre au début du parcours de contrôle et s'y arrêter;
2. Relever le kilométrage du taximètre (valeur initiale) et le noter ou (si possible) le réinitialiser;
3. Effectuer le parcours de contrôle et s'arrêter au point d'arrivée;
4. Relever le kilométrage du taximètre (valeur finale) et le noter;
5. Introduire les valeurs dans le procès-verbal de contrôle selon l'exemple ci-dessous;
6. Evaluer si le résultat obtenu respecte les marges d'erreur autorisées;
7. Si la valeur lue se trouve à l'extérieur des limites, se rendre dans un atelier spécialisé pour un étalonnage;
8. Finaliser le procès-verbal: *Date (A)*, *corrections (D)* effectuées et *personne ayant effectué le contrôle (E)* et le garder dans le véhicule.

Informations et instructions additionnelles sous: www.metas.ch/taxi

Exemple de procès-verbal

A	B	C	D	E
Date	Longueur du parcours de contrôle	Distance lue sur le taximètre	Corrections – nouveaux paramètres (nombre d'impulsions)	Personne ayant effectué le contrôle
17.04.2016	10,57 km	10,8 km	aucune	Chauffeur: A. Muster
07.04.2017	20 m	N/A	1456 imp.	Garage M. / Neuchâtel
	m	m		